Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500150-20251215-2025_12_15_D7-DE

2025.12.15 d7

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BALAZÉ

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 15 décembre à 20h30, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice	**17**
Nombre de conseillers votants	**17**
Date de la convocation	**11.12.2025**
Date d'affichage	**11.12.2025**

Présents : Stéphane DOUABIN, Marie-Renée SAILLANT, Jennifer PAREIGE, Jean-Fabrice CLOAREC, Rolande TRUEL, Aimé LOISEL, Loïc MESSAGER, Albert CHEVILLARD, Vincent BLOT, Manuella DROUYE, Gwénaëlle LE CALVEZ, Elodie PAUTONNIER, Emmanuelle BARDAINE et Béatrice RUFFAUT.

Pouvoirs : David VEILLARD a donné pouvoir à Rolande TRUEL
Mélanie SIMON a donné pouvoir à Elodie PAUTONNIER
Nicolas HUCHET a donné pouvoir à Béatrice RUFFAUT

Secrétaire de séance : Jennifer PAREIGE

2025 12 15 D7 - ANTENNES TV - BILAN ANNUEL 2024-2025 ET FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE 2026

Jean-Fabrice CLOAREC, Adjoint au Maire, expose :

Trois antennes collectives (réseau de télédistribution) desservent des lotissements sur la commune :
- Antenne 1 : Lotissement le Chant du Ruisseau
- Antenne 2 : Lotissements de l'Orgerie et de la Lande Rousse, rue des Courtils
- Antenne 3 : Lotissements du Clos du Chêne, des Hautes Clairières, du Clos du Clairay, du Clos de la Bouexière

Une redevance a été instituée afin de couvrir les frais de maintenance et de consommation d'électricité de ces antennes. Cette redevance s'élève à 25 € par habitation et par an et concerne 228 logements.

Bilan antenne collective 2024/2025

Dépenses TTC			**Recettes**	
	Coût annuel	Par logement		
Maintenance (1,27 € HT par mois et par logement * 228 * TVA 20%)	4 169,68 €	18,37 €	Redevance (227 logements * 25 €)	5 675,00 €
Electricité	623,05 €	2,74 €		
mo	875,00 €	3,85 €		
TOTAL	**5 667,73 €**	**24,97 €**	**TOTAL**	**5 675,00 €**
			RESULTAT	**7,27 €**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500150-20251215-2025_12_15_D7-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

✓ **DE VALIDER** le bilan annuel présenté ;

✓ **DE SE PRONONCER** sur le montant de la redevance annuelle 2026 à 25 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le bilan annuel 2024/2025 ainsi que le montant de la redevance annuelles 2026 à 25 €.

Pour extrait certifié conforme.
Le 16/12/2025

Le Maire,
Stéphane DOUABIN

